



## COMMISSION EUROPÉENNE

Chef de cabinet de M<sup>me</sup> Stella Kyriakides  
Commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire

Bruxelles,

**Objet: Réponse à la lettre sur l'échalote traditionnelle**

Madame la Députée,

Je vous remercie pour votre lettre du 22 décembre 2023, cosignée par dix députés de l'Assemblée nationale française et deux députés du Parlement européen, adressée au commissaire Wojciechowski au sujet de la culture traditionnelle de l'échalote en France.

Je tiens à vous informer que la législation relative à l'inclusion des variétés des espèces de plantes agricoles dans le catalogue commun des variétés relève de la compétence de la direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire (DG SANTE) de la Commission.

À la suite des informations reçues de l'office d'examen français (GEVES), l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) a réévalué le rapport de l'examen technique réalisé par les autorités néerlandaises sur la base duquel la variété «Innovator» avait été classée dans le groupe de l'échalote et avait obtenu, en tant que telle, une protection au titre du régime de protection communautaire des obtentions végétales (PCOV). Cette réévaluation a permis de conclure que la description de la variété «Innovator» était incorrecte et incomplète et que l'examen technique devait être à nouveau réalisé. En conséquence, l'OCVV a rendu, le 5 février 2024, une décision révoquant la protection communautaire des obtentions végétales associée à cette variété.

La DG SANTE est en contact avec les autorités néerlandaises afin de clarifier les circonstances de l'inclusion de la variété «Innovator» dans le catalogue national néerlandais des variétés et dans le catalogue commun.

Veuillez agréer, Madame la députée, l'expression de ma considération très distinguée.

Giorgos ROSSIDES

M<sup>me</sup> Sandrine Le Feur  
Députée du Finistère  
31 Place des otages – 29600 Morlaix  
France  
[Sandrine.LeFeur@assemblee-nationale.fr](mailto:Sandrine.LeFeur@assemblee-nationale.fr)